

Public :

- Toute personne volontaire pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- S'impliquer dans la politique de prévention de l'entreprise.
- Identifier les risques afin de proposer des mesures préventives ou correctives.
- Mettre en place un management de la Santé et de la Sécurité au travail.

Matériel pédagogique :

- Présentation Powerpoint reprenant les principaux points.
- Projection de diaporamas et de films.
- Chaque participant recevra un document de synthèse présenté sous forme d'un guide pratique.

Pédagogie :

- Alternance entre les apports réglementaires et techniques essentiels et l'étude de cas concrets issus de l'expérience des participants.
- Projection de diaporamas et de films.
- Travail en sous-groupe.
- Chaque participant recevra un document de synthèse présenté sous forme d'un guide pratique.

Prérequis : Aucun.

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

« Art. L. 4644-1.-I. — L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. « Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16. »

Introduction à la Santé et Sécurité :

- Définitions et statistiques : arrêts de travail, maladies professionnelles, accidents de trajet.
- Les conséquences économiques et sociales.
- Les enjeux de la démarche prévention.

La réglementation Santé et Sécurité :

- La partie 4 du Code du Travail.
- Les principaux textes (loi 1991, EvRP, ...).
- Évaluation des risques professionnels.
- L'obligation de résultat/gestion des risques.
- Les obligations de l'entreprise.
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise en cas d'accident du travail.
- La faute inexcusable.
- La délégation de pouvoir.

L'organisation de la prévention :

- Les acteurs de la prévention (rôles et missions).
- La direction d'entreprise, la hiérarchie, le référent de prévention, l'Inspecteur du Travail, le Contrôleur CARSAT, le Médecin du Travail, Anact, OPPBTP, CHSCT, ...

Les obligations réglementaires :

- La conformité des équipements.
- La vérification périodique des équipements.
- L'organisation des secours.
- La circulation dans l'entreprise.
- L'intervention des entreprises extérieures.
- L'accueil des nouveaux salariés.

La gestion des risques : quelles préventions face aux risques :

- L'incendie – explosion.
- Le bruit.
- Les TMS et les lombalgies.
- L'éclairage.
- Le risque chimique.
- Le risque biologique.
- Le risque mécanique.
- Le stress.
- Le travail sur écran.

Ergonomie : l'analyse des situations de travail :

- L'ergonomie de conception et de correction.
- L'approche ergonomique en entreprise.
- Travail et activité, les résultats et les effets.
- L'analyse d'une situation de travail.
- Les normes / conception des espaces de travail.
- Exercice d'application : étude de poste.

Techniques d'analyse des accidents et maladies, d'exploitation et moyens d'actions :

- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- La recherche des faits.
- Le diagramme de cause à effet.
- Les actions de prévention en entreprise.
- Le choix de solutions (tableau INRS).
- La mise en œuvre et le suivi des actions.